



Réponse du Conseil communal à la question écrite no 05-801 de Messieurs Steven Bill et Frédéric Guyot relative à l'aménagement des Jeunes-Rives

(Du 12 mars 2007)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 19 avril 2005, Messieurs Steven Bill et Frédéric Guyot, ont déposé la question écrite suivante :

Préambule

Les promesses faites à l'époque par le CC au sujet des Jeunes-Rives, pour « vendre » l'Expo 02, étaient sans équivoque. Le temps presse d'autant plus qu'une énième belle saison, une de plus dans ce chantier, se profile. Si l'on veut que les citoyens, visiteurs, clients potentiels, puissent jouir cette année, enfin, du bord du lac, mais aussi d'un accès facilité et avantageux aux commerces du centre ville, il faut agir vite et arrêter d'étudier. Il n'en coûterait rien à la commune d'ouvrir gratuitement ce parking. Cela apporterait de la vie, sur un site déserté par la force des choses, depuis la fin d'Expo 02.

Questions

1. *Lors de la séance du CG du 06.09.2004, la Conseillère communale en charge de l'urbanisme, suite au retrait du rapport no 04-012, avait annoncé l'établissement probable de divers rapports liés à l'urbanisme, dont un relatif au site des Jeunes-Rives. Quel est l'état d'avancement de ce rapport et à quelle date le CG pourra-t-il en prendre connaissance ?*
2. *Quels ont été les termes du ou des contrats (accords, conventions, etc.) régissant toute la problématique de la restitution du site des Jeunes-Rives, entre les différentes parties, après Expo 02 ?*
3. *Le CC peut-il nous expliquer pourquoi le parking est n'a pas été ouvert, depuis la fin des travaux de démontage de l'Expo 02 ?*
4. *Dans la mesure où ce dossier traîne depuis la fin des travaux de démontage de l'Expo 02, notamment par la maladresse d'un ancien membre du CC en charge de l'urbanisme, nous souhaiterions savoir s'il n'est pas possible de rendre simplement et sans frais, à la population, le parking est, à titre gracieux, comme cela prévalait avant l'Expo 02 ?*
5. *Comment se fait-il que ce dossier (restitution du parking est, gratuit) traîne à ce point, si l'on s'en réfère à la teneur de la réponse du Conseil communal à l'interpellation 02-604 (PRD et LIB) du 30.08.2002 ?*

Pour mémoire, M. A. Grandjean, a déclaré le 02.09.2002 :

« ...qu'il n'y a rien qui a changé au niveau de notre appréciation, par rapport à ce qui avait été dit en décembre 2000. Mais, il y a quand même un « mais ». Je vous rappellerai simplement que ce plan de stationnement, excluait, et c'est vrai, vous l'avez repris dans votre question et vous l'avez redis tout à l'heure, la suppression pure et simple des places de parc qui sont sur les Jeunes-Rives, mais il n'excluait pas que l'on ait d'autres solutions qui répondent aux besoins multiples, que ces solutions se trouvent aux Jeunes-Rives ou qu'elles se trouvent ailleurs. Ce que nous avons dit était qu'il n'y aurait pas de suppression pure et simple, mais que nous verrons ce que nous pourrons faire pour pouvoir répondre véritablement et correctement aux besoins... ».

Cette réponse n'est, à tout le moins, pas conforme à l'idée que le peuple se fait d'une restitution du site « comme avant ».

6. *Dans ce dossier, le CC n'a-t-il pas fait preuve de mauvaise foi, en ayant fait la promesse, avant l'Expo 02, de rendre les Jeunes-Rives « comme avant », tout en sachant pertinemment qu'il avait une intention différente ?*
7. *A part la mise sur pied de forums participatifs (dénomination fort sympathique et à la mode...) par les sociétés locales et le CC, que pense faire ce dernier pour redynamiser le centre ville, par rapport notamment à la baisse de fréquentation des magasins, relevée par l'étude sur les Jeunes-Rives rapport CC 03-005 traité le 24.03.2003 (page 4271 des P.-V, CG année 2002-2003) ?*
8. *Les commerçants se plaignent d'une baisse constante du chiffre d'affaire, alors que dans le même temps, les autorités laissent un terrain à l'abandon aux Jeunes-Rives rendant inaccessible un grand nombre de places de parcs dont l'utilité n'est plus à démontrer. Le CC peut-il nous expliquer cette logique ?*

* * *

Conformément à l'article 42 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous y apportons la réponse suivante :

Etat d'avancement du rapport concernant le réaménagement des Jeunes-Rives

Le Conseil communal présentera, fin juin 2007, un rapport d'information et un rapport assorti d'une demande de crédit à la commission spéciale des ports et rives pour saisine de votre Autorité lors du deuxième semestre 2007.

Restitution du site des Jeunes-Rives après Expo 02

A teneur d'une convention de remise en état du site, conclue le 27 mars 2003, entre la Ville de Neuchâtel, l'Exposition nationale et les entreprises générales, il a été stipulé, en substance, que les principaux éléments

suivants ne devaient pas faire l'objet d'une remise en état par l'Exposition nationale attendu qu'ils s'intégraient dans le projet de réaménagement des Jeunes-Rives décrit dans notre rapport du 10 mars 2003 à votre Autorité (03-005), projet rejeté en votation référendaire.

- Le parking des Jeunes-Rives
- La plage côté sud de l'Université
- Les éclairages
- Le réengazonnement des surfaces

Restitution du parking des Jeunes-Rives

En décembre 2000, nous avons affirmé dans le cadre du deuxième plan de stationnement et nous l'avons répété dans la réponse à l'interpellation 02-604 concernant la remise en fonction du Parking des Jeunes-Rives après Expo 02 que, d'une part, la suppression pure et simple des places de parc sur les Jeunes-Rives était exclue mais que, d'autre part, d'autres solutions étaient envisageables pour répondre aux multiples besoins de stationnement, telles que l'agrandissement du parking du Port ou l'adaptation des régimes de stationnement au centre-ville.

L'expérience d'Expo 02 a montré qu'il était possible de gérer le parage de manière à mieux utiliser la place à disposition. Les mesures incitatives mises en place alors ont fait la démonstration que le transfert modal était réalisable. Cela nous a été confirmé par le sondage MIS Trend « Mobilité et stationnement au centre-ville de Neuchâtel » effectué en août 2002 dans le cadre de l'Observatoire du stationnement.

Dans notre rapport 03-005 du 10 mars 2003, ont été présentés les résultats du rapport intermédiaire de l'Observatoire du stationnement, dont le champ d'analyse portait sur le secteur centre-ville (Château, Hypercentre, Gare, 1^{er} Mars, Beaux-Arts / Jeunes-Rives) et sur les besoins en stationnement à satisfaire au quotidien au niveau du parking des Jeunes-Rives. Sur la base dudit rapport, nous avons alors arrêté à 330 places les besoins en place de stationnement sur le parking des Jeunes-Rives, nombre suffisant pour les résidents du secteur Beaux-Arts / Jeunes-Rives, les résidents d'autres secteurs saturés de la Ville, les plaisanciers (arrière-port) et les visiteurs des Jeunes-Rives. Il convient en effet de relever que ce ne sont pas les usagers du centre ville qui se rendaient aux Jeunes-Rives pour y parquer mais les pendulaires, les « voitures-ventouses ». Nous avons supprimé les places pour les

pendulaires mais, en contre-partie, des parkings Park & Ride gratuits ont été créés.

Aujourd'hui, nous constatons que le parking actuel des Jeunes-Rives joue parfaitement son rôle, sans être encombré. En cas de nécessité, notamment lors de manifestations importantes, sa capacité pourra en outre être augmentée.

Gratuité du parking des Jeunes-Rives

Il n'a jamais été promis de gratuité, au contraire. Le rapport 00-027 du Conseil communal de décembre 2000 concernant le deuxième plan de stationnement fait état d'un coût de parcage ne devant pas être inférieur à l'équivalent d'un abonnement Onde verte pour deux zones. Dans notre réponse à l'interpellation 02-604 d'août 2002, nous avons rappelé ce que nous avons annoncé en décembre 2000, soit la révision de la gestion des places de parc, notamment afin de les rendre moins attrayantes pour les pendulaires, au travers de l'aspect du prix. Notre rapport 03-005 du 10 mars 2003 précise que le parcage aux Jeunes-Rives sera non limité dans le temps mais payant selon un barème progressif, hormis pour les résidents au bénéfice d'une vignette. Quant au rapport de notre Conseil à votre Autorité concernant la 3^{ème} étape du plan de stationnement du 13 mars 2006 (06-008), il prévoit un système de barrière et de caisse centralisée qui aura pour effets positifs, notamment, que le temps de parcage réel sera facturé aux automobilistes ce qui autorisera une plus grande souplesse et un prélèvement plus équitable des tarifs appliqués.

Redynamisation du centre-ville

Les actions que nous menons en matière de revitalisation du centre-ville ont été exposées dans notre réponse à l'interpellation 03-506 concernant les perspectives d'avenir de ce secteur. Nous avons notamment favorisé la création d'une structure sous la forme d'une commission, puis sous la forme d'une association. Nous avons également proposé dans le cadre du budget 2007, lequel a été accepté par votre Autorité, une subvention de 120'000 en faveur de l'association de revitalisation du centre ville au titre de participation à l'engagement d'un manager du centre ville et au financement de ses activités. Le crédit proposé par notre Conseil et accepté par votre Autorité pour opérer la rénovation de la surface de la zone piétonne, de même que les travaux effectués par les Services

industriels en matière d'éclairage procèdent également de cette volonté de redynamiser, voire de maintenir le dynamisme, du centre-ville.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite no 05-801.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol